

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : Boulevard Urbain Sud 1ère phase. Convention de financement.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre Commission permanente, par sa délibération n°64 du 30 mars 2018, a décidé d'accorder une subvention à la Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage du Boulevard Urbain Sud.

Je vous rappelle que le Boulevard Urbain Sud (B.U.S.) se situe sur la commune de Marseille, en traversée des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Ces quartiers rassemblent 200 000 habitants et plus de 70 000 emplois.

Le B.U.S. est un axe routier structurant de 8,5 Km qui relie le secteur de la Pointe Rouge à l'Autoroute A50 et à la rocade L2, au niveau de l'échangeur Florian. Initialement conçu comme une rocade rapide, le projet a évolué vers un concept de boulevard urbain et paysager, utile à l'ensemble des modes de transport et s'inscrivant dans la continuité urbaine des quartiers traversés.

Il prévoit des largeurs de files de circulation suffisantes pour les véhicules, des échanges plus nombreux avec la voirie existante, des carrefours régulièrement espacés, du stationnement pour les voitures et les vélos. Des cheminements piétons ainsi que des pistes cyclables seront aménagés sur la totalité de son linéaire.

Enfin, des couloirs réservés aux transports en commun seront créés sur la majorité de l'infrastructure, depuis la rue Verdillon jusqu'à la Pointe Rouge, qui devront permettre d'accueillir notamment le futur BHNS B5 La Fourragère – Pointe Rouge.

La première phase du B.U.S. concerne la section entre l'échangeur Florian et le boulevard Sainte Marguerite.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'une succession de tranchées couvertes sur environ 1 km entre l'échangeur Florian et la rue Verdillon. L'essentiel du trafic étant concentré dans les tranchées couvertes, les voiries de surface réservées à la desserte locale seront réaménagées.

Entre la rue Verdillon et le boulevard Sainte Marguerite, la totalité de la circulation est à niveau : 2 x 2 voies entre la rue Verdillon et le chemin du vallon de Toulouse, et 2 x 1 voie entre le chemin du vallon de Toulouse et le boulevard Sainte Marguerite.

Sur la totalité de la section entre la rue Verdillon et le boulevard Sainte Marguerite, une voie réservée aux transports en commun ainsi qu'une piste cyclable sont prévues dans chaque sens de circulation.

Les voies réservées aux transports en commun seront surélevées de 8 cm par rapport aux autres voies de circulation, afin de créer un séparateur semi franchissable, l'objectif étant de dissuader l'intrusion de véhicules non autorisés.

Les trottoirs et les places de stationnement seront aménagés, conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En raison d'une erreur sur le montant sollicité par la Métropole Aix-Marseille-Provence et à la demande de cette dernière, je vous propose de procéder au retrait de notre délibération du 30 mars 2018 et de statuer à nouveau au vu des éléments rectifiés.

La subvention sollicitée du Département s'élève aujourd'hui à 108,192 M€ sur un coût total de la 1^{ère} phase égal à 161 M€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette 1^{ère} phase serait alors le suivant :

- Département : 108 192 000 € soit 67,20%
- Métropole : 52 808 000 € soit 32,80 %

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL